

SOCIÉTÉ DES HUILLERIES-RIZERIES DE GUINÉE

L'Industrie en Guinée
Les huilleries-rizeries
L'usine Magnan-Boutal
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1922)

Alors que depuis la guerre, on parle beaucoup de traiter sur place une partie tout, au moins des matières premières que produit l'Afrique, il n'est pas inutile de remarquer que, dès 1912, MM. Magnan et Boutal fondèrent à Conakry une usine pour la fabrication d'huiles et de graisses végétales.

Pendant son séjour en Guinée française, en octobre 1921, M. Sarraut, ministre des Colonies n'a pas manqué de visiter cette usine, et certains journaux, dans la presse métropolitaine, ont alors déploré l'indifférence des capitaux français pour les industries de cette nature.

Leur voix ne s'est pas fait entendre en vain et la Compagnie générale des colonies vient de prendre la direction administrative des anciens établissements Magnan-Boutal, constituée en Société des huilleries-rizeries de la Guinée.

Après des études préalables et des expériences qui durèrent de 1910 à 1912, sur l'appropriation des modes d'extraction des huiles et graisses des nombreuses graines oléagineuses de la Guinée, MM. Magnan-Boutal, arrêtaient leur choix sur l'extraction mécanique et installèrent en 1912 une huilerie à Conakry. Conseillés par le secrétaire général, devenu lieutenant-gouverneur, M. Poiret, à qui un long séjour à Madagascar avait permis d'étudier la grosse question de la décortication mécanique et de l'usinage du riz, ils doublèrent leur huilerie d'une rizerie.

Les difficultés d'ordre mécanique, d'une part, vu la diversité des graines à traiter, leur dureté, la rapide concrétisation des huiles, la solidité de leur coque ; d'autre part, les nombreuses sortes et espèces de paddy, leur peu d'homogénéité et les impuretés de ce produit entraînaient des tâtonnements jusqu'en 1913, époque où le mode de travail fut définitivement fixé.

La guerre, en arrêtant les apports et achats des graines du pays, amena l'usine à utiliser l'arachide pour les besoins en huile de la Guinée et des colonies voisines ; quant à la rizerie, elle a travaillé régulièrement jusqu'à nos jours.

En dehors des arachides que la Guinée produit en petite quantité, on y trouve de nombreuses graines oléagineuses pour la plupart inexploitées.

Ces graines, fruits d'arbres plus ou moins hauts, ont, en plus de leur péricarpe, une coque extrêmement dure et lourde. Décortiquées, vu leur degré d'humidité élevé, elles moisissent rapidement, même après séchage et leur fermentation modifie la teneur de leurs acides gras ; leur siccacité fréquente et leur transformation en matières non saponifiables rendent leur exportation aléatoire.

Il y a donc avantage à les usiner sur place et à expédier les huiles en France. L'huilerie a été outillée et organisée dans ce sens.

Presque toutes ces graines — dont les principales sont le touloucouna, le lamy, le karité, le méné, la purghère — donnent des graisses concrètes, fluides à différents degrés, se concrétisant si rapidement qu'il est nécessaire, et cela paraît invraisemblable sous un tel climat, de chauffer la salle d'extraction. Le rendement en matière grasse oscille entre 30 à 50 %. Certaines de ces graines ont été connues depuis longtemps et

leurs graisses utilisées en savonnerie et en stéarinerie ; l'échec de cette industrie dans le passé provenait, en dehors des difficultés signalées plus haut, de la non utilisation des sous-produits. Cependant, les rapides découvertes de la chimie moderne et les nouveaux procédés de neutralisation avaient, dès 1908, permis aux Allemands d'utiliser les tourteaux pour la nourriture de leurs bovins.

En dehors des questions alimentaires et de l'utilisation en savonnerie et stéarinerie, une nouvelle recherche se pose : l'emploi possible de ces huiles en tant que carburant.

L'huile de palme clarifiée a déjà donné d'excellents résultats pour les moteurs « Diesel » et certaines huiles impropres au graissage des machines à cause de leur composition résineuse (tel que le karité) pourraient être diversement utilisées dans l'avenir.

Quoique très répandues en Guinée, les graines oléagineuses secondaires ont des habitats bien démarqués : la zone du karité finit où commence celle du méné et l'aire des touloucouna se localise auprès des rivières.

Le premier de ces arbres à fruits est de faible hauteur et se range dans la variété de végétation intertropicale rabougrie, tandis que les seconds sont de taille élevée et à floraison étendue. Les purghères croissent en haies vives autour des villages et sont très prolifiques.

La production et la récolte de ces graines pourraient être très importantes mais, d'une part, l'indifférence des autochtones et la routine des traitants européens qui hésitent à se lancer dans des achats de produits nouveaux ; d'autre part, les conditions mêmes d'existence de ces graines influent sur leur possibilité d'utilisation. Le mode cultural indigène qui, par ses débroussailllements rotatifs, défriche imparfaitement et successivement les régions, la déforestation entraînée annuellement par les incendies volontaires de la brousse atrophie la production de l'année et anéantissent les semis naturels, pépinières espérées des années à venir.

Beaucoup de régions échappent heureusement à ces destructions et des encouragements et prix alléchants de la part du commerce avec un stimulant énergique de la part de l'administration auraient vite guidé les indigènes vers la récolte et la compréhension protectrice de ces graines. Des débroussailllements appropriés et des contrefeux, à l'époque des incendies de brousse, sauveraient la production. Ce qui a été déjà fait pour certaines espèces pourraient se faire facilement pour d'autres.

Déjà, en 1914, après quelques tournées d'achats en brousse par l'un des directeurs des Établissements Magnan-Boutal, ces derniers recevaient 500 tonnes de graines diverses.

La guerre a, malheureusement, arrêté un mouvement qui ne demande qu'à reprendre et à s'intensifier si les stimulants envisagés plus haut se font sentir.

Plus que jamais, la question des oléagineux est à l'ordre du jour et les produits secondaires sont appelés, vu les progrès de la science, à de nouvelles utilisations.

La Guinée française et ses sœurs, les colonies voisines, sont des pays essentiellement propres au développement des industries relatives aux oléagineux ; malheureusement, les idées préconçues, dès qu'il s'agit des colonies, les difficultés de transport et d'installation de matériel approprié ralentissent les bonnes volontés.

Le champ d'action est vaste et la porte largement ouverte aux initiatives qui pourront, par leur travail intelligent et une ligne de conduite intégralement suivie, faire rendre à ces pays neufs, ce que l'ancien continent est devenu incapable de produire.

(*Les Annales coloniales*, 9 juin 1922)

Sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée pour la fabrication et le commerce des huiles, l'exploitation de rizeries en Afrique et en général, l'industrie et le commerce des huiles, des savons, du riz et de leurs dérivés.

La société possède à Conakry une usine utilisant une force motrice de 80 HP. C'est dans cette usine, qui fonctionne déjà, que la société décortique et blanchit le riz qu'elle achète dans la région.

Le siège est à Paris, 282, boulevard Saint-Germain. Le capital est fixé à 1 million en actions de 100 fr., dont 2.000 sont attribuées à M. Boutal, en rémunération et apports. Les premiers administrateurs sont MM. Fernand Boutal, industriel, à Conakry (Guinée) ; Lucien Fourneau ¹, à Paris, 186, rue de Vaugirard ; Jean Legrand, ingénieur, à Neuilly-sur-Seine, 12, rue Berteaux-Dumas ; René Legrand [C^{ie} générale des colonies], à Paris, 62, rue Michel-Ange ; Xavier Loisy ², à Paris, 17, avenue de Tourville, et Louis Oudot ³, à Paris, 51, avenue Ledru-Rollin.

AEC 1922-813 — Sté des huileries-rizeries de Guinée, 282, bd St-Germain, PARIS (7^e) [= Cie gén. des colonies].

Capital. — Sté an., f. le 25 mars 1922, 1 000 000 fr. en 10 000 act. de 100 fr. dont 2 000 d'apport attribuées à M. Boutal.

Objet. — Indus. et commerce du riz, des huiles et matières grasses provenant de graines oléagineuses afric.

Imp. — Huiles et graisses, graines oléagineuses, tourteaux, riz.

Conseil. — MM. Xavier Loisy, présid. ; Fernand Boutal, adm.-dir. à Conakry ; Lucien Fourneau, Jean Legrand, René Legrand, Louis Oudot.

NOMINATION DE CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

(*Les Annales coloniales*, 7 août 1923)

Par décret en date du 24 juillet 1923, sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France pour une période de 5 ans :

Guinée

MM. Fernand Boutal, directeur des Huileries, rizeries de Guinée, vice-président de la chambre de commerce de la Guinée française, à Konakry...

1924 : absorption par les Huileries et rizeries ouest-africaines.

¹ Lucien Fourneau (1867-1930) : il faut une carrière d'explorateur, puis d'administrateur en AEF qu'il termine comme commissaire de la République française au Cameroun. Puis il pantoufle comme administrateur de la Silico-Calcaire africaine et des Huileries et rizeries de Guinée, et agent général des Chargeurs réunis en A.-O. F.

² Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

Il semble représenter ici la Compagnie générale des colonies.

³ Louis Oudot : directeur adjoint de la Cie générale des colonies, la représentant aux Huileries-rizeries de Guinée (puis aux Huileries et rizeries ouest-africaines), à la Cie africaine de commerce (1923), à la Betsiboka, à la Mahajamba, au Crédit foncier de Madagascar (1926)... D'origine algéroise, fils d'un receveur des postes, marié en décembre 1913 à Marie-Louise Abry, il est le frère d'Émile Oudot, directeur (1919), puis administrateur (1937) et vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Huileries+rizeries_ouest-afr.pdf